

RÈGLEMENTS DU TIRAGE LOTO MOBILE 2022

1. La vente des billets pour le tirage débute le 19 novembre 2021 et se termine le 31 août 2022 à 23 h 59.
2. Tous les billets seront tirés à l'Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, G6V 3Z1.
3. Chaque billet donne une chance de gagner les 5 prix secondaires suivants :
 - 3.1 Un prix de 1 000 \$ (500 \$ applicable chez Provigo François Dionne et 500\$ applicable chez Provigo Lévis Francis Descoteaux), tiré le 17 février 2022 à 11 h 45.
 - 3.2 Un prix de 1 000 \$ applicable chez Pelletier Déco Surfaces, tiré le 17 mars 2022 à 11 h 45.
 - 3.3 Un prix de 1 000 \$ applicable chez Centre de rénovation l'Outilleur, tiré le 21 avril 2022 à 11 h 45.
 - 3.4 Un prix de 1 000 \$ applicable chez Trévi, tiré le 19 mai 2022 à 11 h 45.
 - 3.5 Un crédit essence de 1 000 \$ applicable chez Paquet et Fils tiré le 23 juin 2022 à 11 h 45.
4. Chaque billet donne une chance de gagner l'un des trois prix suivants :
 - 4.1 Un crédit essence de 2 000 \$ applicable chez Paquet et fils, 1^{er} billet tiré le 1er septembre 2022 à 12 h.
 - 4.2 Un crédit auto de 25 000 \$ ou un montant alternatif de 20 000 \$ en argent, 2^e billet tiré le 1er septembre 2022 à 12 h.
 - 4.3 Un crédit auto de 45 000 \$ ou un montant alternatif de 40 000 \$ en argent, 3^e billet tiré le 1er septembre 2022 à 12 h.
5. Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 1er septembre 2022 à 10 h au bureau de la Fondation.
6. Les noms des gagnants seront publiés dans les médias choisis par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, sur son site internet www.fhdl.ca/loteries/ et sur sa page Facebook facebook.com/fondationhdl/
7. Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.

8. Le nombre de billets émis est de dix mille (10 000) au coût de vingt dollars (20 \$) pour un billet ou au coût de cinquante dollars (50 \$) pour trois billets chacun numéroté de 00001 à 10 000.
9. Les tirages seront effectués sous la vérification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés.
10. La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis contactera les gagnants dans les 48 heures suivant les tirages et les prix devront être réclamés au bureau de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, dans un délai de trente (30) jours.
11. À la suite de la prise de contact, le gagnant aura (30) jours pour choisir entre le crédit auto et le montant alternatif en argent.
12. La date ultime pour se prévaloir du crédit auto est d'un an à partir de la date du tirage.
13. Ce tirage est tenu au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, G6V 3Z1.
14. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Restriction :

Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus.

Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

Généralités :

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables:

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.